



Canadian
Chamber of
Commerce
Chambre de
Commerce
du Canada

Because
Business
Matters.

Parce que
les affaires
comptent.

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du prochain budget fédéral

Chambre de commerce du Canada

Le 6 août 2021

Personne-ressource :

Mark Agnew

Vice-président principal, Politiques et relations gouvernementales

Chambre de commerce du Canada

magnew@chamber.ca

Recommandations

Ce document présente 16 recommandations à l'attention du Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre de sa consultation prébudgétaire. Veuillez consulter la section « Contexte » pour en savoir plus sur ces recommandations.

Recommandation n° 1 : Alléger la dette en annulant les paiements d'intérêts associés aux prêts garantis par le gouvernement liés à la COVID-19 pour les PME des secteurs les plus durement touchés.

Recommandation n° 2 : Faire en sorte que, d'ici cinq ans, le ratio du déficit au PIB revienne à un niveau comme celui d'avant la pandémie.

Recommandation n° 3 : Éliminer les barrières fiscales pour les frais de garde d'enfants.

Recommandation n° 4 : Créer des options de perfectionnement souples, accessibles et navigables.

Recommandation n° 5 : Moderniser le programme des travailleurs étrangers temporaires.

Recommandation n° 6 : Exiger que tous les organismes de réglementation évaluent les répercussions sur l'économie et sur les entreprises dans le cadre du processus réglementaire.

Recommandation n° 7 : Effectuer un examen indépendant approfondi du régime fiscal.

Recommandation n° 8 : Mettre à jour le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) du Canada.

Recommandation n° 9 : Fixer des zones de perspectives économiques dans tout le pays.

Recommandation n° 10 : Redéposer une loi concernant la protection de la vie privée au cours de la prochaine législature.

Recommandation n° 11 : Accroître les investissements dans la large bande par le biais du Fonds pour la large bande universelle.

Recommandation n° 12 : Augmenter les investissements dans la cybersécurité.

Recommandation n° 13 : Élaborer des normes communes pour une finance durable.

Recommandation n° 14 : Exécuter une stratégie en lien avec les minéraux critiques.

Recommandation n° 15 : Élaborer une stratégie de carboneutralité pour les petites entreprises.

Recommandation n° 16 : Continuer de faciliter la numérisation sûre des PME.

Contexte

Vu les taux de vaccination qui sont parmi les plus élevés de tous les pays industrialisés en ce mois d'août 2021, il est primordial que l'objectif économique passe du rétablissement de notre économie à son accroissement. Le Budget 2022 sera présenté lors d'une période importante pour les membres de la Chambre de commerce du Canada, parmi lesquels on retrouve des entreprises de différentes tailles qui proviennent de tous les secteurs et de toutes les régions du pays. Il est essentiel que le Budget ne gaspille pas les sacrifices des Canadiens et Canadiennes, mais qu'il prévoie les bases nécessaires à la croissance.

Terminer le travail sur les programmes d'aide liés à la COVID-19

Les sociétés canadiennes ont accepté des niveaux d'endettement sans précédent afin de survivre à la pandémie. Cette situation est due à la chute de la demande des consommateurs alors que les entreprises devaient appliquer les mesures de santé publique. L'endettement a permis aux entreprises de remplir leurs obligations financières pour pouvoir réintégrer leurs employés lorsque la situation le permettrait. Le gouvernement peut tenter d'alléger le poids de la dette de ces entreprises tout en s'assurant que les montants principaux — lesquels représentent l'argent des contribuables — sont remboursés.

Recommandation n° 1 : Alléger la dette en annulant les paiements d'intérêts associés aux prêts garantis par le gouvernement liés à la COVID-19 pour les PME des secteurs les plus durement touchés. Cette mesure devrait s'appliquer au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), au Programme de crédit aux entreprises (PCE) et au Programme de crédit pour les secteurs durement touchés (PCSDT).

Soutenir les finances publiques

Une croissance durable nécessite un investissement dans le secteur privé afin de remplacer les mesures de stimulation conçues par le gouvernement pour gérer la crise. Cette étape est indispensable étant donné que la capacité d'emprunt du secteur public est beaucoup plus restreinte aujourd'hui qu'elle l'était avant la pandémie. Pour protéger les finances de notre gouvernement et soutenir les services publics, nous devons obtenir un maximum de résultats pour chaque dollar dépensé. Il faut absolument rétablir une cible budgétaire solide.

Recommandation n° 2 : Faire en sorte que, d'ici cinq ans, le ratio du déficit au PIB revienne à un niveau comme celui d'avant la pandémie. S'assurer que la croissance du PIB dépasse largement les niveaux auxquels il se situait avant la pandémie et que les dépenses publiques visent l'essor économique.

Marché du travail

Le vieillissement de la main-d'œuvre canadienne est un enjeu structural auquel l'économie est confrontée qui se manifestait bien avant la pandémie et qui est encore d'actualité. Pour favoriser la prospérité des générations à venir, notre pays a besoin d'un effectif qui génère des activités économiques de manière aussi productive que possible.

Recommandation n° 3 : Éliminer les barrières fiscales pour les frais de garde d'enfants. Faire en sorte que les frais liés à la garde d'enfants soient considérés comme des dépenses d'entreprise pour les PME, retirer la condition voulant que le conjoint à plus faible revenu soit celui qui bénéficie de la déduction pour la garde d'enfants et permettre aux propriétaires de

PME qui reçoivent un revenu de dividendes non admissible de demander une déduction pour les frais de garde d'enfants de ce revenu.

Recommandation n° 4 : Créer des options de perfectionnement souples, accessibles et navigables. Mettre au point une culture d'apprentissage continu qui peut générer un bassin de talents dans le cadre de programmes de jumelage ciblé. Cette approche aidera à former des employés résilients et des entreprises qui leur ressemblent, réduira les risques pour tous les groupes et créera une main-d'œuvre plus diversifiée.

Recommandation n° 5 : Moderniser le programme des travailleurs étrangers temporaires. Mettre en œuvre un programme d'employeurs fiables qui comprend un processus d'appel et une meilleure harmonisation avec les régions qui sont confrontées à des pénuries de main-d'œuvre chroniques.

Priorité réglementaire

Les sociétés canadiennes continuent de lutter contre une multitude de difficultés et doivent composer avec un système de réglementation qui n'adopte pas un point de vue compétitif adéquat sur le plan de l'élaboration des politiques réglementaires. Toutefois, la façon dont nous effectuons la réglementation est entièrement maîtrisée et peut être corrigée.

Recommandation n° 6 : Exiger que tous les organismes de réglementation évaluent les répercussions sur l'économie et sur les entreprises dans le cadre du processus réglementaire. Comprendre l'influence des règlements sur les entreprises est essentiel à un processus réglementaire compétitif.

Moderniser le régime fiscal

La population canadienne doit encore à ce jour affronter un régime fiscal complexe caractérisé par des années de changements empilés, sans examen complet effectué sur l'ensemble du régime et sans questionnement par rapport à son degré de compétitivité au 21^e siècle. Nous serons en mesure d'atteindre une croissance durable à long terme seulement en utilisant toutes les ressources à notre disposition dans notre boîte à outils — dont le régime fiscal.

Recommandation n° 7 : Effectuer un examen indépendant approfondi du régime fiscal. Les résultats garantiront que notre pays demeure compétitif et attrayant à l'échelle mondiale en ce qui concerne les investissements, étant donné les prochaines modifications au régime fiscal mondial qui font actuellement l'objet de discussions à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Cela devrait particulièrement impliquer un examen des défis auxquels les petites entreprises sont confrontées.

Recommandation n° 8 : Mettre à jour le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) du Canada. Afin d'assurer la compétitivité du climat fiscal au Canada, une mise à jour reflétant les modifications fiscales annoncées dans les dernières années est nécessaire.

Recommandation n° 9 : Fixer des zones de perspectives économiques dans tout le pays. Le Département du Trésor des États-Unis évalue qu'en retardant, réduisant ou annulant l'impôt sur les gains de capital des investissements dans plus de 8 700 régions géographiques ciblées, les zones de perspective mobiliseront 100 milliards de dollars américains en investissement

privé dans le but de créer des emplois. Si le Canada adopte un système semblable, il sera possible de mobiliser des capitaux privés pour la croissance économique du pays.

Économie numérique

Puisque les activités virtuelles augmentent, les entreprises et leurs clients doivent être certains que leurs données sont protégées. Nous devons également aider les entreprises à innover afin de répondre aux besoins numériques mondiaux.

Recommandation n° 10 : Redéposer une loi concernant la protection de la vie privée. Cette loi fixera une norme nationale unique pour la protection de la vie privée, ce qui évitera un ensemble disparate de règlements provinciaux.

Recommandation n° 11 : Accroître les investissements dans la large bande par le biais du Fonds pour la large bande universelle. Faciliter l'accès à l'internet 5G dans les collectivités rurales et éloignées contribuera à la création d'emploi en dehors des centres urbains.

Recommandation n° 12 : Augmenter les investissements dans la cybersécurité. Permettre aux entreprises d'amortir les investissements relatifs à la cybersécurité favorisera les investissements et améliorera la sécurité. Cette mesure devrait s'appliquer aux logiciels, à l'éducation, à la formation, à la certification ainsi qu'à l'équipement, et ce, dans la même année que ces investissements sont faits.

Environnement

Il n'y a probablement pas de défi plus grand pour la population canadienne que celui de la protection de l'environnement pour les générations actuelles et futures. De plus, la possibilité d'atteindre la carboneutralité n'a jamais été aussi cruciale. Nous devons nous assurer que le chemin emprunté par le Canada dans le but de réussir cette mission permet aux entreprises d'être concurrentielles, de renforcer leurs investissements, de créer de nouveaux emplois pour les Canadiens et Canadiennes, d'encourager l'innovation et de contribuer réellement à la préservation de l'environnement. La façon dont nous y parviendrons est importante. Le monde des affaires au Canada souhaite collaborer avec le gouvernement afin de mettre au point des solutions aux principaux défis environnementaux et de favoriser les possibilités économiques pour la population canadienne.

Recommandation n° 13 : Élaborer des normes communes pour une finance durable. Ces normes communes peuvent garantir que les sociétés d'énergie canadiennes sont reconnues pour leurs efforts de décarbonation de leurs activités et qu'elles contribuent à attirer des investissements dans le secteur de l'énergie du Canada.

Minéraux critiques

En cette période de perturbation de la chaîne d'approvisionnement, le Canada a l'occasion de jouer un rôle énormément important en tant que fournisseur stable de minéraux critiques.

Recommandation n° 14 : Exécuter une stratégie en lien avec les minéraux critiques. Cette stratégie aidera à renforcer l'extraction, la transformation à valeur ajoutée ainsi que la fabrication finale au Canada. En collaborant étroitement avec des alliés, le pays réduira sa dépendance à l'égard des marchés instables et assurera ainsi que les consommateurs et la Défense nationale ont un accès fiable aux produits essentiels, tels que la technologie des batteries et les biens de haute technologie.

Appuyer les PME

Les Canadiens et Canadiennes sont vaillants et innovateurs. Il n'est donc pas surprenant que le secteur des PME soit le plus grand employeur du Canada. Cette section représente également la partie du monde des affaires qui est la plus durement touchée par la pandémie. Le Budget 2022 doit aider à instaurer un climat qui contribue à la croissance des entrepreneurs du Canada et créer des emplois pendant la période de rétablissement et après celle-ci.

Recommandation n° 15 : Élaborer une stratégie de carboneutralité pour les petites entreprises.

Cette stratégie présentera des mesures incitatives et des possibilités aux PME locales pour qu'elles participent au plan visant la carboneutralité au Canada.

Recommandation n° 16 : Continuer de faciliter la numérisation sûre des PME. Le gouvernement peut favoriser la croissance en intégrant la cybersécurité au Programme canadien d'adoption numérique récemment lancé et en faisant la promotion de l'élaboration de normes de cybersécurité dans tout le pays.